

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025**

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024.

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROUMEGOUS Jim, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc,

**Absents avec pouvoir :** Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

**Absents excusés :** Mme BONNAUDET Martine, M. PAIN Cyril

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

**En exercice : 27                      Présents : 20                      Votants : 25**

**2025-1-9 - Convention de mise à disposition d'un bureau à l'Arsenal à l'association Office intercommunal des sports Oléronais (OISO)**

Vu la délibération N° 2024-1-7 du 6 février 2024 relative à la convention temporaire d'utilisation d'un lieu de stockage partagé avec l'association « Office Intercommunal des Sports Oléronais » (OISO).

Monsieur le Maire expose que l'association a pris part à plusieurs événements récents sur le territoire communal : mobilisation de bénévoles lors du championnat de France Master de cyclocross, de l'ultratrail de l'île d'Oléron édition 2024 et 2025. OISO a également entreposé une partie de son matériel route d'Ors dans le bâtiment « Malherbe ».

Toutes ces manifestations ont conduit l'association à recruter un agent à temps complet pour en assurer la coordination. Il s'agit donc d'un emploi administratif pour lequel la commune a été sollicitée afin de mettre à disposition un local de façon à y installer un poste de travail dévolu à ce salarié.

Le bâtiment de l'arsenal, qui est le siège de la plupart des animations d'envergure de la municipalité, a paru indiqué, d'autant qu'il compte un double bureau, occupé pour partie. Le poste envisagé n'est pas susceptible d'accueillir du public, tout au plus des partenaires et ce à titre exceptionnel. Par ailleurs, le salarié n'engendrera pas de frais supplémentaires (fluide,

téléphonie...)

Il est ainsi proposé aux conseillers municipaux de signer avec cette association une convention d'occupation à titre gracieux, ceci pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. BENITO-GARCIA Richard, M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis), le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association « OISO » et la Commune ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 12 février 2025

*Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance  
Anne Avril

Le Maire,  
Michel PARENT

Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture  
Le

Et publication pendant 2 mois à compter  
de ce jour aux lieux habituels d'affichage  
ou notification  
Le

12 FEV 2025  
Le Maire, Michel PARENT

